



Rapport financier semestriel de l'exercice 2017 – 2018

(Période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017)

Conseil d'administration du 23 novembre 2017

Société anonyme au capital de 22 100 378 Euros
Siège social : 208 Boulevard de Plombières – 13581 Marseille Cedex 20
351 980 925 RCS Marseille.

Sommaire

I	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel	3
II	Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2017	4
II.1	Présentation générale	4
II.2	Chiffre d'affaires consolidé.....	4
II.3	Résultats consolidés.....	5
II.4	Bilan consolidé	7
II.5	Flux de trésorerie consolidés.....	9
II.6	Perspectives	9
III	Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes	11
III.1	Compte de résultat consolidé	11
III.2	Etat du résultat global total	12
III.3	Bilan consolidé	13
III.4	Tableau consolidé des flux de trésorerie	14
III.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	15
III.6	Notes annexes aux états consolidés intermédiaires	16
IV	Rapport des Commissaires aux comptes	35

I Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé figurant au chapitre 3 du présent rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe Avenir Telecom.

J'atteste également qu'à ma connaissance le rapport semestriel d'activité figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2017 – 2018 et leur incidence sur les comptes consolidés résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 23 novembre 2017

Jean-Daniel Beurnier – Président du Conseil d'Administration et Directeur général

II Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2017

II.1 Présentation générale

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de fabrication et commercialisation d'accessoires de téléphonie et de mobiles alternatifs.

En Roumanie et en Bulgarie, les filiales de la Société sont agréées par un opérateur. Elles organisent leur distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity.

Le Groupe Avenir Telecom effectue également la distribution de ses produits auprès de clients de la Grande Distribution ou de distributeurs spécialisés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (110 magasins exploités à fin septembre 2017, 118 magasins exploités à fin mars 2017) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société. Au 30 septembre 2017, la trésorerie nette de la Société s'élève à 7,7 millions d'euros.

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Le solde de cette provision était de 491 milliers d'euros au 31 mars 2017. La provision a été consommée à hauteur de 370 milliers d'euros sur la période.

Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA n'est intervenue que le 2 novembre 2017, la provision n'a pas été consommée au cours de la période. Cette provision concerne finalement 9 personnes car 4 personnes ont été reprises dans le cadre de la vente du fonds de commerce du magasin situé à Angoulême en date du 1er juin 2017.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

L'apurement du passif d'un montant de 59,6 M€ a été établi de la façon suivante :

Rapport financier semestriel 2017-2018

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 M€ ;
- un paiement de 8,6 M€ le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement sur 10 ans avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Le passif inscrit dans les comptes de la Société est de 23,6 M€ avant actualisation, 21,4 millions d'euros après actualisation (note 16), après paiement des membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances.

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2017.

II.2 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires semestriel consolidé de la période close au 30 septembre 2017 s'élève à 29,8 millions d'euros, en progression de 15,0 % par rapport au semestre clos le 30 septembre 2016.

Le Groupe réalise 62,7 % de son chiffre d'affaires à l'international et est désormais présent dans 40 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2017	30 septembre 2016	Var. %
Chiffre d'affaires	29,8	25,9	+15,0 %
Marge brute*	14,9	7,5	+98,3 %
▪ <i>En % du CA</i>	▪ <i>50,1 %</i>	▪ <i>29,0 %</i>	▪

Le chiffre d'affaires et la marge brute consolidés du semestre clos le 30 septembre 2017 intègrent encore des éléments relatifs aux activités non poursuivies.

II.3 Résultats consolidés

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
	(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires	29 798	25 912
Coût des services et produits vendus	(15 517)	(18 387)
Marge brute	14 281	7 525
Taux de marge brute	47,9%	29,0%
Frais de transport et de logistique	(997)	(1 698)
Coûts des réseaux de distribution directe	(1 885)	(2 256)
Autres charges commerciales	(1 290)	(1 300)
Charges administratives	(11 977)	(4 769)
Autres produits et charges, nets	27 819	218
Dépréciation des actifs non courants	-	-
Résultat opérationnel	25 951	(2 280)
Produits financiers	2 357	124
Charges financières	(95)	(41)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	28 213	(2 197)
Impôts sur le résultat	-	(50)
Résultat net des activités poursuivies	28 213	(2 247)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	(23)
Résultat net	28 213	(2 270)
Résultat net revenant		
- Aux actionnaires de la Société	28 213	(2 270)
- Aux intérêts minoritaires	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation		
- de base	109 701 888	109 701 888
- dilué	109 701 888	109 701 888
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)		
Résultat net par action des activités poursuivies	0,257	(0,020)
Résultat net par action des activités abandonnées	-	(0,000)
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	0,257	(0,021)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies	0,257	(0,020)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées	-	(0,000)
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé	0,257	(0,021)

Le résultat opérationnel consolidé s'établit en profit à 26,0 millions d'euros au premier semestre 2017 - 2018 contre une perte de 2,3 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent.

Les effectifs du Groupe ont baissé de 7% au premier semestre 2017 - 2018 et sont passés de 530 personnes au 30 septembre 2016 à 494 personnes au 30 septembre 2017.

La charge d'impôt au premier semestre 2017 - 2018 est nulle contre 0,05 million d'euros au premier semestre 2016 - 2017.

Le résultat net du Groupe sur le premier semestre 2017 - 2018 est un profit de 28,2 millions d'euros.

II.4 Bilan consolidé

Le total du bilan au 30 septembre 2017 s'élève à 35,6 millions d'euros contre 44,7 millions d'euros au 31 mars 2017.

2.4.1 Actif

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Actifs non courants		
Ecart d'acquisitions nets	-	-
Autres immobilisations incorporelles nettes	72	86
Immobilisations corporelles nettes	174	256
Acomptes versés sur passif judiciaire	1 946	-
Autres actifs non courants nets	667	795
Impôts différés	-	-
Total actifs non courants	2 859	1 137
Actifs courants		
Stocks nets	5 793	8 130
Créances clients nettes	9 925	17 634
Autres actifs courants	8 087	11 495
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 775	6 129
Total actifs courants	32 580	43 389
Activités abandonnées		
Actifs des activités abandonnées	172	172
TOTAL ACTIF	35 611	44 698

Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 30 septembre 2017 contre 1,1 millions d'euros au 31 mars 2017 et incluent principalement :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 0,2 millions d'euros contre 0,3 millions d'euros au 31 mars 2017. Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 1,4 millions d'euros comme au 31 mars 2017. Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 5,2 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros au 31 mars 2017.
- Les acomptes versés sur le passif judiciaire s'élèvent à 1,9 millions d'euros.
- Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 0,7 million d'euros contre 0,8 millions d'euros au 31 mars 2017, et concernent principalement les dépôts et cautionnements versés lors de la souscription de contrats de prestations.

Actifs courants

Les actifs courants représentent 32,6 millions d'euros contre 43,4 millions d'euros au 31 mars 2017. Ils comprennent essentiellement :

- Les stocks nets qui s'élèvent à 5,8 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros au 31 mars 2017. La dépréciation sur stocks représente 46,3% du stock brut (46,1% pour l'accessoires et matériels de téléphonie mobile et 51,6% pour le matériel multimédia) contre 32,6% au 31 mars 2017 (31,2% pour l'accessoires et matériels de téléphonie mobile et 67,0% pour le matériel multimédia) ; la rapide obsolescence technologique et commerciale de ce type de produits implique une gestion très rigoureuse des stocks.

Rapport financier semestriel 2017-2018

- Les créances clients nettes s'élèvent à 9,9 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros au 31 mars 2017, après prise en compte d'une dépréciation de 7,9 millions d'euros, représentant 44,3% des créances brutes contre 31,4% au 31 mars 2017. La majorité des créances provisionnées sont relatives aux activités non poursuivies. Les créances nettes comprennent des créances et factures à établir cédées pour un montant de 0,2 millions d'euros dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe. La Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, elles sont maintenues à l'actif du bilan.
- Les autres actifs courants s'élèvent à 8,1 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros au 31 mars 2017 et prennent en compte principalement 4,7 millions d'euros d'avoirs à recevoir et d'acomptes versés aux fournisseurs et 2,0 millions d'euros de créances TVA et autres créances sur l'État.
- La trésorerie s'élève à 8,8 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros au 31 mars 2017.

2.4.2 Passif

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Capitaux propres		
Capital social	22 100	22 100
Primes d'émission	7 652	7 652
Réserves consolidées	(68 511)	(69 855)
Ecart de conversion	(2 688)	(2 721)
Résultat de l'exercice	28 213	1 344
Intérêts minoritaires	-	-
Total capitaux propres	(13 235)	(41 481)
Passifs non courants		
Dettes financières - Part non courante	-	-
Provisions et autres passifs - Part non courante	309	274
Passif judiciaire - Part non courante	23 077	-
Impôts différés	1 200	1 200
Total passifs non courants	24 586	1 474
Passifs courants		
Dettes financières - Part courante	23	30 522
Découvert bancaire	1 079	4 570
Provisions - Part courante	2 319	4 103
Fournisseurs	4 796	14 017
Passif judiciaire - Part courante	255	-
Dettes fiscales et sociales	5 241	19 615
Dettes d'impôts courants	1 507	1 485
Autres passifs courants	8 634	9 988
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-
Total passifs courants	23 855	84 300
Activités abandonnées		
Passifs des activités abandonnées	405	405
TOTAL PASSIF	35 611	44 698

Capitaux propres

Les capitaux propres ressortent à -13,2 millions d'euros contre -41,5 millions d'euros au 31 mars 2017.

Passifs non courants

Les passifs non courants s'élèvent à 24,6 millions d'euros contre 1,5 million d'euros au 31 mars 2017, ils comprennent la part non courante du passif judiciaire pour un montant de 23,1 millions d'euros.

Dettes financières

La trésorerie nette totale (dettes financières courantes et non courantes auxquelles s'ajoutent les découverts bancaires nets de la trésorerie à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des intérêts courus) s'élève à 7,7 millions d'euros contre une dette financière nette de 29,0 millions d'euros au 31 mars 2017. La Société a obtenu un abandon de créances des établissements de crédit à hauteur de 76,5% de leurs créances soit 26,0 millions d'euros contre le paiement comptant de 7,9 millions d'euros.

Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 23,9 millions d'euros contre 84,3 millions d'euros au 31 mars 2017.

Il comprend les éléments suivants :

- le poste fournisseurs qui s'élève à 4,8 millions d'euros contre 14,0 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 1,1 millions d'euros de découverts bancaires contre 4,6 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 6,7 millions d'euros contre 19,6 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- les provisions s'élèvent à 2,3 millions d'euros ;
- les autres passifs courants s'élèvent à 8,6 millions d'euros contre 10,0 millions d'euros au 31 mars 2017. Parmi les autres éléments du poste « autres passifs courants » figurent : des clients créditeurs et avoirs à établir pour 7,4 millions d'euros ;
- la part courante du passif judiciaire s'élève à 0,3 million d'euros.

II.5 Flux de trésorerie consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie:

(en milliers d'euros)	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	(2 514)	(7 089)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation, hors effets des acquisitions (BFR)	13 129	7 891
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	10 615	802
Flux de trésorerie liés au remboursement du passif	(658)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	-	(23)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	9 957	779
Flux d'investissement hors acquisitions/cessions de filiales	560	799
Cash-flows libres d'exploitation	10 518	1 578
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 925)	(2 693)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	54	(4)
Variation de trésorerie	2 646	(1 119)
Trésorerie à l'ouverture	6 129	7 610
Trésorerie à la clôture	8 775	6 491

L'exploitation génère 10,0 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies dont -2,5 millions d'euros de besoin d'autofinancement des activités poursuivies et 13,1 millions d'euros générés par une ressource en fonds de roulement.

Les cash-flows libres d'exploitation (flux de trésorerie d'exploitation - flux d'investissement hors acquisition/cession de filiales) s'élèvent à 10,5 millions d'euros.

Les flux de financement représentent un besoin de 7,9 millions d'euros, principalement liés au paiement comptant des établissements de crédit en contrepartie d'un abandon de créance de 26,0 millions d'euros.

L'ensemble de ces flux explique une augmentation de la trésorerie de 2,6 millions d'euros, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 8,8 millions d'euros.

II.6 Perspectives

Rapport financier semestriel 2017-2018

Depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom poursuit son plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de produits sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran).

Évènements post-clôture

En date du 16 octobre 2017, le Conseil d'Etat a rendu publique sa décision de ne pas admettre le pourvoi de la société dans le cadre du contrôle fiscal. Les montants du principal ainsi que les pénalités de retard ont été inscrits au passif judiciaire pour un montant de 8 702 milliers d'euros (dont 2 486 milliers d'euros au titre des pénalités de retard) et à ce titre bénéficie des conditions de règlement fixé par le Tribunal de Commerce. A l'actif du bilan se trouvent les sommes déjà payées à la DGE pour un montant de 1 077 milliers d'euros.

La S.A. Avenir Telecom envisage de former un recours auprès de la CEDH, considérant que certains de ses droits fondamentaux n'ont pas été respectés. Elle dispose en principe d'un délai de 6 mois décompté de la date de la décision rendue par le Conseil d'Etat, soit jusqu'au 16 avril 2018 pour introduire son recours devant cette Cour.

III Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2017	30 septembre 2016
		(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires		29 798	25 912
Coût des services et produits vendus		(15 517)	(18 387)
Marge brute		14 281	7 525
Taux de marge brute		47,9%	29,0%
Frais de transport et de logistique		(997)	(1 698)
Coûts des réseaux de distribution directe		(1 885)	(2 256)
Autres charges commerciales		(1 290)	(1 300)
Charges administratives		(11 977)	(4 769)
Autres produits et charges, nets	(19)	27 819	218
Dépréciation des actifs non courants	(8)	-	-
Résultat opérationnel		25 951	(2 280)
Produits financiers	(20)	2 357	124
Charges financières	(20)	(95)	(41)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		28 213	(2 197)
Impôts sur le résultat	(21)	-	(50)
Résultat net des activités poursuivies		28 213	(2 247)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(22)	-	(23)
Résultat net		28 213	(2 270)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		28 213	(2 270)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base		109 701 888	109 701 888
- dilué		109 701 888	109 701 888
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		0,257	(0,020)
Résultat net par action des activités abandonnées		-	(0,000)
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		0,257	(0,021)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		0,257	(0,020)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		-	(0,000)
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		0,257	(0,021)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

En milliers d'euros	Note	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Résultat net		28 213	(2 270)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-	-
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		-	-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		33	(23)
Ecart de conversion		33	(23)
Juste valeur des instruments dérivés		-	-
Autres éléments du résultat global après impôts		33	(23)
Résultat global total		28 246	(2 293)
Dont:			
- Part attribuable aux actionnaires de la Société		28 246	(2 293)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE

Actif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2017	31 mars 2017
Actifs non courants			
Ecart d'acquisitions nets		-	-
Autres immobilisations incorporelles nettes	(4)	72	86
Immobilisations corporelles nettes	(5)	174	256
Acomptes versés sur passif judiciaire	(16)	1 946	-
Autres actifs non courants nets	(6)	667	795
Impôts différés		-	-
Total actifs non courants		2 859	1 137
Actifs courants			
Stocks nets	(9)	5 793	8 130
Créances clients nettes	(10)	9 925	17 634
Autres actifs courants	(11)	8 087	11 495
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(7)	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12)	8 775	6 129
Total actifs courants		32 580	43 389
Activités abandonnées			
Actifs des activités abandonnées		172	172
TOTAL ACTIF		35 611	44 698

Passif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2017	31 mars 2017
Capitaux propres			
Capital social	(17)	22 100	22 100
Primes d'émission	(17)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(17)	(68 511)	(69 855)
Ecart de conversion		(2 688)	(2 721)
Résultat de l'exercice		28 213	1 344
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(13 235)	(41 481)
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(13)	-	-
Provisions et autres passifs - Part non courante		309	274
Passif judiciaire - Part non courante	(16)	23 077	-
Impôts différés		1 200	1 200
Total passifs non courants		24 586	1 474
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(13)	23	30 522
Découvert bancaire	(13)	1 079	4 570
Provisions - Part courante	(14)	2 319	4 103
Fournisseurs		4 796	14 017
Passif judiciaire - Part courante	(16)	255	-
Dettes fiscales et sociales		5 241	19 615
Dettes d'impôts courants		1 507	1 485
Autres passifs courants	(15)	8 634	9 988
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(7)	-	-
Total passifs courants		23 855	84 300
Activités abandonnées			
Passifs des activités abandonnées		405	405
TOTAL PASSIF		35 611	44 698

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2017 (6 mois)	30 septembre 2016 (6 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		28 213	(2 270)
Résultat net après impôts des activités abandonnées		-	(23)
Résultat net des activités poursuivies		28 213	(2 247)
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		(30 727)	(4 842)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants		69	13
Abandons de créance	(1),(19)	(27 411)	-
Effets d'actualisation	(20)	(2 210)	-
Variation des charges de restructuration à payer		(370)	-
Variation des autres provisions	(15)	(397)	(4 637)
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs		(408)	(218)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :		13 129	7 891
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		6 476	10 043
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		(5 654)	(2 624)
Variation des stocks		2 332	1 175
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		9 976	(703)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies hors paiement du passif :		10 615	802
Flux de trésorerie liés au paiement du passif judiciaire :		(658)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :		-	(23)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		9 957	779
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Produit net des cessions d'actifs		441	602
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	(5)	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(5),(6)	(9)	(8)
Variation des autres actifs immobilisés		128	205
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :		560	799
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		560	799
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement comptant des emprunts et découverts en contrepartie d'un abandon	(15)	(7 948)	(39)
Variation des découverts bancaires	(15)	22	(2 654)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :		(7 925)	(2 693)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		(7 925)	(2 693)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		54	(4)
Variation de trésorerie		2 646	(1 119)
Trésorerie en début d'exercice		6 129	7 610
Trésorerie en fin d'exercice		8 775	6 491

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et Intérêts minoritaires							Total
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	
Capitaux propres au 31 mars 2016	110 501 888	22 100	7 652	(38 533)	(1 501)	(2 794)	(29 821)	(42 898)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(29 821)	-	-	29 821	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(23)	-	(23)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(23)	-	(23)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2016	-	-	-	-	-	-	(2 270)	(2 270)
Capitaux propres au 30 septembre 2016	110 501 888	22 100	7 652	(68 354)	(1 501)	(2 817)	(2 270)	(48 191)
Capitaux propres au 31 mars 2016	110 501 888	22 100	7 652	(38 533)	(1 501)	(2 794)	(29 821)	(42 898)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(29 821)	-	-	29 821	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	73	-	73
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	73	-	73
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2017	-	-	-	-	-	-	1 344	1 344
Capitaux propres au 31 mars 2017	110 501 888	22 100	7 652	(68 354)	(1 501)	(2 721)	1 344	(41 481)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	1 344	-	-	(1 344)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	33	-	33
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	33	-	33
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2017	-	-	-	-	-	-	28 213	28 213
Capitaux propres au 30 septembre 2017	110 501 888	22 100	7 652	(67 010)	(1 501)	(2 688)	28 213	(13 235)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

NOTE 1. LA SOCIETE

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de fabrication et commercialisation d'accessoires de téléphonie et de mobiles alternatifs.

En Roumanie et en Bulgarie, les filiales de la Société sont agréées par un opérateur. Elles organisent leur distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity.

Le Groupe Avenir Telecom effectue également la distribution de ses produits auprès de clients de la Grande Distribution ou de distributeurs spécialisés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (110 magasins exploités à fin septembre 2017, 118 magasins exploités à fin mars 2017) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société. Au 30 septembre 2017, la trésorerie nette de la Société est de 7,7 millions d'euros.

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Le solde de cette provision était de 491 milliers d'euros au 31 mars 2017. La provision a été consommée à hauteur de 370 milliers d'euros sur la période.

Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA n'est intervenue que le 2 novembre 2017, la provision n'a pas été consommée au cours de la période. Cette provision concerne finalement 9 personnes car 4 personnes ont été reprises dans le cadre de la vente du fonds de commerce du magasin situé à Angoulême en date du 1er juin 2017.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

L'apurement du passif d'un montant de 59,6 M€ a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 M€ ;

Rapport financier semestriel 2017-2018

- un paiement de 8,6 M€ le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement sur 10 ans avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Le passif inscrit dans les comptes de la Société est de 23,6 M€ (note 16), après paiement des membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances.

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité.

Les instances en cours non provisionnées comptablement ne feront pas l'objet d'une provision annuelle auprès du commissaire à l'exécution du plan.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2017.

Ces états financiers ont été arrêtés le 23 novembre 2017 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 septembre 2017 du groupe Avenir Telecom ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017. Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm #adopted-commission

Les méthodes comptables appliquées pour le 30 septembre 2017 sont identiques à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2017, à l'exception de la charge d'impôts sur le résultat qui, pour les situations intermédiaires, est déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice en cours dans chacune des juridictions fiscales du Groupe, conformément à la norme IAS 34.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2017 n'ont pas eu d'incidence significative sur l'information financière semestrielle consolidée du Groupe au 30 septembre 2017.

Le Groupe a adopté les normes, amendements aux normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2017 :

- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2014-2016) - amendements à IFRS 12,
- Amendements à IAS 12 : Reconnaissance d'impôts différés actif au titre des pertes reportables,
- Amendements à IAS 7 : Initiative, informations à fournir.

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires résumés de la Société au 30 septembre 2017.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice clos le 31 mars 2018, et n'a pas l'intention, à la date d'arrêt des états financiers semestriels de les appliquer dans ses comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Principales estimations

Rapport financier semestriel 2017-2018

Les comptes intermédiaires au 30 septembre 2017 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la société serait en mesure de générer une trésorerie équilibrée durant le plan de redressement qui a été arrêté par le tribunal. Au 30 septembre 2017, la trésorerie nette de la Société s'élève à 7 696 milliers d'euros.

Au 31 mars 2017 et au 30 septembre 2017, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2017 et au 30 septembre 2017 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

NOTE 3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêts. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêts

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité le Groupe est exposé au risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours de ses clients par le biais d'un contrat d'assurance-crédit. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Dans le cadre de la négociation du passif avec les établissements de crédit, la Société a obtenu un abandon de 76,5% de leurs créances, soit 26 M€, un paiement de 8 M€ pour solde de tout compte leur a été fait le 5 août 2017(note 1).

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe avait pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe pouvait ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits.

NOTE 4. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres Immobilisations Incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31 mars 2016	1 048	7 743	989	9 780
Acquisitions		5	2	7
Cessions (2)	(200)	(6 382)	(928)	(7 510)
Reclassements (1)	(811)	(12)	-	(823)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(6)	-	(6)
31 mars 2017	37	1 348	63	1 448
Acquisitions	-	1	-	1
Cessions (2)	-	(48)	-	(48)
Reclassements	-	15	(15)	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	(1)	(4)	(3)	(8)
30 septembre 2017	36	1 312	45	1 393
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
31 mars 2016	837	7 705	811	9 353
Dotations nettes	183	23	81	287
Cessions (2)	(200)	(6 375)	(873)	(7 448)
Reclassements (1)	(811)	(12)	-	(823)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(7)	-	(7)
31 mars 2017	9	1 334	19	1 362
Dotations nettes	-	5	6	11
Cessions (2)	-	(48)	-	(48)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(4)	-	(4)
30 septembre 2017	9	1 287	25	1 321
VALEURS NETTES				
31 mars 2017	28	14	44	86
30 septembre 2017	27	25	20	72

- (1) Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 8).
- (2) Les mouvements de cession sur l'exercice clos le 31 mars 2016 correspondent notamment à la vente de la marque Beewi et des actifs rattachés (980 milliers d'euros en valeur brute) en date du 1^{er} août 2016 à la société OTIO. Cette cession a été réalisée pour un prix de cession de 100 milliers d'euros alors que les actifs avaient été totalement provisionnés lors de l'exercice clos le 31 mars 2016. Le solde des mouvements de cession correspond principalement à des mises au rebut, tout comme les mouvements de cession sur la période close le 30 septembre 2017.

Les tests de dépréciations sont décrits en note 2.

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Installations et agencements des magasins	Matériel Informatique	Constructions et agencements	Autres Immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES					
31 mars 2016	3 104	7 175	664	3 549	14 493
Acquisitions	2	-	-	-	2
Cessions	(608)	(771)	(436)	(1 394)	(3 209)
Reclassements	(312)	-	-	-	(312)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(23)	(5)	-	(4)	(32)
31 mars 2017	2 163	6 399	228	2 151	10 942
Acquisitions	8	-	-	-	8
Cessions	(56)	(5 645)	-	(67)	(5 768)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(13)	(3)	-	(2)	(18)
30 septembre 2017	2 102	751	228	2 082	5 164
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31 mars 2016	2 929	7 147	553	3 513	14 143
Dotations nettes	19	29	16	6	70
Cessions	(603)	(770)	(416)	(1 394)	(3 183)
Reclassements	(278)	(34)	-	-	(312)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(24)	(5)	-	(3)	(32)
31 mars 2017	2 043	6 367	153	2 122	10 686
Dotations nettes	33	9	-	14	56
Cessions	(22)	(5 645)	-	(67)	(5 734)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(13)	(3)	-	(2)	(18)
30 septembre 2017	2 041	728	153	2 067	4 990
VALEURS NETTES					
31 mars 2017	120	32	75	28	256
30 septembre 2017	61	23	75	14	174

NOTE 6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS

Les autres actifs financiers comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Dépôts et cautionnements	533	650
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	-	-
Autres actifs immobilisés	134	145
Total autres actifs nets	667	795

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés auprès de prestataires de service et de l'administration fiscale.

NOTE 7. ACTIFS ET PASSIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des télécom en Europe, le Groupe a souhaité accélérer sa transition vers les nouveaux marchés des accessoires et des smartphones alternatifs.

Le Groupe Avenir Telecom poursuit actuellement son plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de produits sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement total de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (110 magasins exploités à fin septembre contre 118 à fin mars 2017) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Les actifs et passifs précédemment classés comme détenus en vue de la vente ont tous été sortis au 30 septembre 2017.

NOTE 8. DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS

La note 2 des comptes consolidés intermédiaires explicite les raisons de cette dépréciation.

Milliers d'euros	31 mars 2017	Dotations (note 19)	Reprises sur dotations	Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	30 septembre 2017
Dépréciation des droits au bail et fonds de commerce	757	-	-	(757)	-	-
Dépréciation des droits d'entrée payés aux bailleurs	39	-	-	(39)	-	-
Dépréciation des installations et agencements des magasins	65	-	-	(65)	-	-
Total	861	-	-	(861)	-	-

NOTE 9. STOCKS NETS

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2017			31 mars 2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	10 391	(4 789)	5 602	11 596	(3 621)	7 975
Matériel multimédia	395	(204)	191	469	(314)	155
Stocks marchandises	10 786	(4 993)	5 793	12 065	(3 935)	8 130

NOTE 10. CREANCES CLIENTS NETTES

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Rapport financier semestriel 2017-2018

Milliers d'euros	30 septembre 2017			31 mars 2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	4 068	(1 181)	2 887	12 651	(1 209)	11 442
Clients - factures à établir	472	-	472	247	-	247
Créances clients	13 286	(6 720)	6 566	12 802	(6 857)	5 945
Créances clients	17 826	(7 901)	9 925	25 700	(8 066)	17 634

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage (voir note 12) pour un montant de 171 millions d'euros au 30 septembre 2017 contre 589 millions d'euros au 31 mars 2017. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur nette comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Les créances sont dépréciées à titre individuel ; ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

NOTE 11. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Créances de TVA	1 720	2 225
Autres créances sur l'Etat	240	1 332
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	4 677	6 235
Autres créances	1 350	1 579
Charges constatées d'avance	100	124
Total des autres actifs courants	8 087	11 495

Les autres créances sur l'Etat correspondent principalement à des acomptes de taxes opérationnelles ou d'impôt sur les sociétés.

Le poste « Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation » correspond aux acomptes versés aux fournisseurs de marchandises.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers des magasins.

NOTE 12. TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Trésorerie	8 775	6 129
Total Trésorerie et équivalents	8 775	6 129
Découverts bancaires	1 079	4 570

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

Rapport financier semestriel 2017-2018

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Lignes de crédit non utilisées	-	-
Affacturage	371	777

Le montant de l'affacturage non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Créances clients cédées (note 13)	171	589
Montants tirés, en découvert	199	188
Affacturage non utilisé	370	777

NOTE 13. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros		Taux	30 septembre 2017	31 mars 2017
Convention de crédit	Taux variable	3,60%	-	29 196
Autres dettes financières en euro	Taux variable	2,11% - 8,23%	23	1 326
Location-financement	Taux fixes	3,32% - 5,04%	-	-
Dettes financières totales			23	30 522
Part à moins d'un an			23	30 522
Part à plus d'un an			-	-
- dont entre 1 et 5 ans			-	-
- dont à plus de 5 ans			-	-

Financements en vigueur

En remplacement et en complément du contrat d'affacturage signé le 26 juin 2007, la Société a mis en place 2 contrats d'affacturage en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 afin de financer le besoin en fonds de roulement de la Société. Au 30 septembre 2017, le montant net du au factor est de 199 milliers d'euros (contre 188 milliers d'euros au 31 mars 2017) et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

NOTE 14. PROVISIONS – PART COURANTE

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2017	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	30 septembre 2017
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	222	-	(108)	-	-	(1)	113
Litiges sociaux	821	237	(113)	-	-	-	945
Litiges commerciaux	1 292	200	(67)	-	(981)	-	444
Litiges fiscaux	63	-	-	-	-	-	63
Provision pour restructuration	1 029	-	(305)	(65)	-	-	659
Provision pour contrats déficitaires	619	(22)	(524)	(35)	-	-	38
Autres risques	57	-	-	-	-	-	57
Total Provisions courantes	4 103	415	(1 117)	(100)	(981)	(1)	2 319

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations variables du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles par les clients, les provisions enregistrées dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2017 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour restructuration

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Le solde de cette provision était de 491 milliers d'euros au 31 mars 2017. La provision a été consommée à hauteur de 370 milliers d'euros sur la période.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA n'est intervenue que le 2 novembre 2017, la provision n'a pas été consommée au cours de la période. Cette provision concerne finalement 9 personnes car 4 personnes ont été reprises dans le cadre de la vente du fonds de commerce du magasin situé à Angoulême en date du 1er juin 2017.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2017.

Provisions pour litiges sociaux

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et des anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu un jugement le 1er décembre 2016 qui annule les jugements du tribunal administratif de Marseille, rejetant ainsi les demandes des adversaires de la Société. Un pourvoi en cassation par devant le Conseil d'Etat a été déposé par les adversaires de la Société, l'admission de ce pourvoi en juin 2017, fait actuellement l'objet d'une contestation par l'avocat désigné par la Société pour défendre ses intérêts dans le cadre de ce litige. Sur la base d'une analyse détaillée des dispositions en vigueur (le droit) et des circonstances de l'espèce (les faits), les conseils de la Société considèrent que cette dernière dispose d'arguments de droit et de fait solides, procurant de bonnes chances de succès dans l'issue de ce litige, la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces demandes. 75 anciens salariés de la Société ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Marseille de manière individuelle afin d'échapper aux règles de prescription applicables à la rupture du contrat de travail pour motif économique. Ces anciens salariés remettent en cause la licéité de la rupture de leur contrat de travail. L'issue de ce litige dépendant essentiellement de l'issue du litige relatif à la validité du PSE, aucune provision n'a été enregistrée.

Provisions pour contrats déficitaires

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ.

Contrôle URSSAF

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Rapport financier semestriel 2017-2018

Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

Autres litiges

Dans le cadre d'un dossier en cours depuis plusieurs années, la société Avenir Telecom S.A. a obtenu une décision favorable face à l'Etat Belge le condamnant à 962 milliers d'euros au titre de vol de marchandises au sein d'un de ses entrepôts sécurisés. L'Etat Belge entend faire un recours de cette décision. Ce recours ne suspendant pourtant pas l'exécution provisoire devant le refus de mise en paiement de l'Etat Belge, la Société s'est vue forcée de procéder à la saisie mobilière au Cabinet d'un Ministre belge le 13 novembre dernier. Une vente publique du mobilier et des tableaux a été fixée au 21 décembre 2017

NOTE 15. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Clients créditeurs et avoirs à établir	7 322	7 399
Produits et rémunérations constatés d'avance	637	1 786
Autres passifs à court terme	676	803
Total des autres passifs courants	8 634	9 988

NOTE 16. PASSIF JUDICIAIRE

Le passif judiciaire actualisé est composé des éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2017
Avoirs à recevoir	(14)
Acompte sur paiement de l'annuité en cours	(55)
Acompte sur litige	(800)
Acompte sur litige fiscal	(1 077)
Actif lié au passif judiciaire	(1 946)
Dettes sociales	67
Dette envers l'Administration Fiscale	33
Fournisseurs	31
Clients créditeurs et avoirs à établir	0
Provisions pour litiges	37
Provision pour litige fiscal	87
Autres passifs	0
Passif judiciaire - part courante	255
Provisions pour litiges	3 476
Provision pour litige fiscal	8 601
Dettes sociales	4 912
Dette envers l'Administration Fiscale	3 216
Fournisseurs	2 758
Clients créditeurs et avoirs à établir	34
Autres passifs	80
Passif judiciaire - part non courante	23 077
Total passif judiciaire	21 386

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement à des acomptes versés en attendant l'issue définitive des litiges en cours ou aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan qui ne paie les créanciers qu'une fois par an.

Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

- Rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- Rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;
- Ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.

Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a d'ores et déjà déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de la saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'Etat estime que les chances de succès de la Société sont plus importantes que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. En date du 7 août 2015, le pourvoi complémentaire a été déposé. Par ailleurs dans un courrier du 17 août 2016, l'avocat indiquait que le Conseil d'Etat ne s'était pas encore prononcé sur l'admission en cassation sur laquelle il restait, tenant compte de l'aléa judiciaire, raisonnablement optimiste.

En date du 16 octobre 2017, le Conseil d'Etat a rendu publique sa décision de ne pas admettre le pourvoi de la société dans le cadre du contrôle fiscal. Les montants du principal ainsi que les pénalités de retard ont été inscrits au passif judiciaire pour un montant de 8 702 milliers d'euros (dont 2 486 milliers d'euros au titre des pénalités de retard) et à ce titre bénéficie des conditions de règlement fixé par le Tribunal de Commerce. A l'actif du bilan se trouvent les sommes déjà payées à la DGE pour un montant de 1 077 milliers d'euros.

La S.A. Avenir Telecom envisage de former un recours auprès de la CEDH, considérant que certains de ses droits fondamentaux n'ont pas été respectés. Elle dispose en principe d'un délai de 6 mois décompté de la date de la décision rendue par le Conseil d'Etat, soit jusqu'au 16 avril 2018 pour introduire son recours devant cette Cour.

Autres litiges

La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cours d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros a donc été enregistrée par la Société.

NOTE 17. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social au 30 septembre 2017 est de 22 100 milliers d'euros pour 110 501 888 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	30 septembre 2017				31 mars 2017			
	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,72%			800 000	0,72%		
OXO	37 882 400	34,28%	75 764 800	44,32%	37 882 400	34,28%	75 764 800	44,32%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	17,28%	38 180 706	22,34%	19 090 353	17,28%	38 180 706	22,34%
Robert Schiano-Lamoriello	2 830 120	2,56%	5 660 240	3,31%	2 830 120	2,56%	5 660 240	3,31%
Actions de concert	59 802 873	54,12%	119 605 746	69,97%	59 802 873	54,12%	119 605 746	69,97%
Public	49 899 015	45,16%	51 334 821	30,03%	49 899 015	45,16%	51 334 821	30,03%
Total	110 501 888	100,00%	170 940 567	100,00%	110 501 888	100,00%	170 940 567	100,00%

Imputation du résultat social de l'exercice précédent de la société Avenir Telecom

L'Assemblée Générale d'Avenir Telecom S.A., réunie le 12 septembre 2017, appelée à statuer sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2017, a affecté la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 1 442 598,17 euros, en report à nouveau.

Actions propres

Au 30 septembre 2017, le nombre de titres acquis historiquement est de 800 000 pour un montant brut de 1501 milliers d'euros. Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 30 septembre 2017, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2017	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 30 septembre 2017	Nombre d'options exerçables au 30 septembre 2017	Date d'expiration
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5%	18	640 000	370 000	-	270 000	-	270 000	270 000	23/12/2017
TOTAL					640 000	370 000	-	270 000	-	270 000	270 000	

Il n'y a pas de conditions de performance attachées à ces plans d'options de souscription d'actions.

La juste valeur des services rendus, déterminée par référence à la juste valeur des options, est comptabilisée en charges sur les périodes d'acquisition.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 30 septembre 2017, il n'y a plus d'attribution d'actions gratuites.

NOTE 18. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	428	(470)
Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks	(1 195)	4 488
Variation nette des dépréciations sur l'actif courant	(767)	4 018
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 7)	(11)	(70)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 8)	(56)	(59)
Variation nette des dépréciations sur les actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	(2)	(2)
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	-	118
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(69)	(13)
Variation des provisions	767	4 637
Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions	(69)	8 642

NOTE 19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NETS

Les autres produits et charges nets sont composés des éléments suivants :

- les plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et financières liées pour un montant de 408 milliers d'euros;
- les abandons de créance des établissements de crédit et des principaux créanciers pour un montant de 27 411 milliers d'euros.

NOTE 20. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Charges financières	(95)	(41)
Intérêts bancaires	-	(4)
Pertes de change	(95)	(33)
Autres charges financières	-	(4)
Produits financiers	2 357	124
Produits de placement court terme	2	6
Gain de change	-	-
Actualisation du passif judiciaire	2 210	-
Autres produits financiers	145	118
Résultat Financier	2 262	83

Le résultat financier inclut l'impact de l'actualisation du passif judiciaire qui est un profit de 2 210 milliers d'euros.

NOTE 21. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice dans chaque pays (y compris impôts différés). La contrepartie de la charge d'impôts est comptabilisée au bilan sur la ligne « Dettes d'impôts courants ».

Compte tenu des résultats déficitaires des sociétés, il n'a pas été activé d'impôts différés sur la période.

NOTE 22. ACTIVITES ABANDONNEES

Nature des activités abandonnées

Les activités abandonnées regroupent l'activité Service Après-Vente des téléphones mobiles, ainsi que l'activité de magasins mono-opérateur au Portugal :

- L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après-Vente (SAV). La liquidation définitive des sociétés Cetelec et Pcetelec n'a pas encore été prononcée à ce jour.
- L'activité de magasins mono-opérateur au Portugal : en juillet 2014, Avenir Telecom a cédé ses 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays.

Compte de résultat

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Chiffre d'affaires	-	-
Marge brute	-	-
Résultat opérationnel	-	(11)
(Charges) Produits financiers nets	-	(12)
Impôt	-	-
Résultat net après Impôts des activités abandonnées	-	(23)

NOTE 23. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Charges	(261)	(500)
Mise à disposition de personnel (OXO)	(36)	(137)
Loyers (SCI Les Rizeries)	(225)	(363)
Intérêts	-	-

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
(Créance)/Dette Oxo	(9)	18
Dette SCI Les Rizeries	-	279

La dette envers Oxo est classée en 'autres passifs courants' et la dette envers la SCI Les Rizeries est classée en 'dettes fournisseurs'. La dette envers la SCI Les Rizeries a fait l'objet dans le cadre du plan d'un abandon de 206 milliers d'euros.

OXO est la société holding du groupe Avenir Telecom dont elle détient 34,28 % au 30 septembre 2017 comme au 31 mars 2017.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Rémunérations des principaux dirigeants

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects attribués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles attribuées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de la période close le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016, le montant total des rémunérations des membres du comité de direction se décompose comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Jetons de présence	-	-
Salaires et autres avantages à court terme	259	259
Paielement fondé sur des actions	-	-
Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 30 septembre 2017, soit 2 personnes	259	259
Dettes sur ces rémunérations	1 400	4 091

NOTE 24. RISQUES ET ENGAGEMENTS

Les différents engagements financiers et obligations du Groupe peuvent être résumés ainsi :

Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2017	31 mars 2017
Cautions en faveur d'un fournisseur	13	13
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	-	-
Total engagements donnés	13	13

NOTE 25. EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	30 septembre 2017	31 mars 2017
France	40	66
International	454	464
Effectif total	494	530

Répartition statutaire	30 septembre 2017	31 mars 2017
Cadres	53	58
Employés et agents de maîtrise	441	472
Effectif total	494	530

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	30 septembre 2017		31 mars 2017	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Inov SASU	(1)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(1)	France	100	IG	100	IG
CIG Holding	(2)	France	46	ME	46	ME
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.	(1)	Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Corporation	(1)	Hong Kong	100	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.	(1)	Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(1)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(1)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Fintelco SGPS, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.	(3)	Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Internity Roumanie	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG

Activités abandonnées						
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Service Après Vente (SAV)						
Cetelec S.A.S.	(1)	France	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(1)	France	100	IG	100	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

- (1) Société sans activité
- (2) En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING a été mise en liquidation judiciaire.
- (3) Liquidation judiciaire ouverte en février 2016

NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 16 octobre 2017, la société a reçu la décision du Conseil d'Etat de ne pas admettre le pourvoi. La SA Avenir Telecom envisage, dans ces conditions, de porter le différend devant la CEDH, considérant que certains de ses droits fondamentaux n'ont pas été respectés dans l'examen de son affaire. Elle dispose en principe d'un délai de 6 mois décompté de la date de la décision rendue par le Conseil d'Etat, soit jusqu'au 16 avril 2018 pour introduire son recours devant cette Cour.

AVENIR TELECOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks-Atrium 10.1
10 place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Deloitte
Les Docks-Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Au Président du Conseil d'administration
AVENIR TELECOM
Les Rizeries
208, boulevard de Plombières
13581 Marseille Cedex 20

Marseille, le 23 novembre 2017

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Avenir Telecom SA, relatifs à la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Nous formulons une réserve en raison de la non-application d'IFRS 5 et 8. En effet, l'information sectorielle figurant en note 2 (« Résumé des principales méthodes comptables ») de l'annexe ne présente pas toutes les informations requises par IFRS 8. Par ailleurs, l'arrêt de la distribution directe par le biais des magasins en France (note 1 de l'annexe) n'a pas été traité comme un abandon d'activité tel que requis par IFRS 5. Conformément à IFRS 5, la société aurait dû regrouper les effets de cet abandon d'activité sur des lignes distinctes et comparatives au bilan et au compte de résultat.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 1 qui expose les modalités du plan de redressement de la société arrêté par le Tribunal de Commerce de Marseille dans son jugement du 10 juillet 2017 ;
- la note 14 « Provisions – part courante » de l'annexe qui fait état de l'évolution des litiges sociaux concernant le plan de sauvegarde de l'emploi ;
- la note 16 « Passif judiciaire » de l'annexe qui mentionne notamment l'évolution du litige relatif au contrôle fiscal et les démarches en cours.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié
Associé

Deloitte & Associés



Vincent Gros
Associé